



**Comité de programme
du Secondaire**

Directeur :

Pr. Charles Heimberg

charles.heimberg@unige.ch

Séance du COMPRO du lundi 19 janvier 2015

de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234

PV ADOPTE

Personnes présentes :

Charles Heimberg (CH), Walter Loosli (WL), Claire Forel (CF), Andreas Müller (AM), Alain Muller (ALM), François Bertagna (FB), Raphaël Fornallaz (RF), Jean-Paul Derouette (JPD).

Personnes excusées :

Simon Toulou (ST), Sophie Canellini (SC), Delphine Panissod (DP), Joana de Sousa (JDS), Laura Weiss (LW), Francine Fallenbacher (FB),

Prise du PV :

Laurence Hofmann

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014
2. Information du directeur du Compro sur les dossiers en cours : admissions et structures de la Forensec, reconnaissance par la CDIP, etc.
3. Consignes données aux étudiants pour leurs dossiers de candidatures
4. Programme de travail pour le semestre de printemps 2015
5. Divers

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. 3 points divers.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014

Le PV est adopté avec les modifications communiquées en séance.

Jean-Paul Derouette souhaite que soit mentionné dans ce présent PV qu'en séance du 27 octobre 2014, les éléments suivants ont été relevés :

- Laura Weiss souligne que les étudiants provenant des écoles privées font preuve d'une grande motivation pour suivre leur formation à l'IUFE ; ce que conteste Jean-



Paul Derouette car énoncé de cette manière cela pourrait laisser entendre que les autres étudiants le sont moins. Ces événements sont à relativiser.

- Claire Forel a précisé que l'Université est autonome. Ce qui n'est pas sans conséquence pour l'IUFE qui est sous l'égide de l'Université et non du DIP.

Walter Loosli va vérifier et examiner ce qui est dit au sujet du rôle du Compro dans le règlement Forensec et dans le règlement d'organisation de l'IUFE, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de divergences.

2. Informations du directeur du Compro sur les dossiers en cours :

- admissions et structures de la Forensec
- reconnaissance CDIP

Charles Heimberg (CH) revient sur les différents documents qui ont été envoyés relatifs à la procédure pour la reconnaissance, courriers envoyés par la Conseillère d'Etat à la CDIP le 30 décembre 2014.

Il revient ainsi sur le point :

2.8 Stage en responsabilité

Le volume du stage en responsabilité doit être réduit et celui du stage en accompagnement augmenté. Afin d'accorder l'importance adéquate à la formation pratique au niveau gymnasial, un volume minimal de 7-8 crédits ECTS est proposé pour ce niveau d'enseignement.

Les documents correspondants sont à présenter aux commissions de reconnaissance d'ici au 31 décembre 2014.

(Référence: art. 6, al. 4, du Règlement secondaire I et art. 7, al. 4, du Règlement écoles de maturité).

et relève que la cheffe du Département dans son courrier du 18 décembre 2014 a apporté une modification à cet article, à savoir :

« Cette condition est remplie en l'état grâce à l'augmentation du volume du stage en accompagnement au CCDIDA (Article 18 al. 1 & 2 du Règlement Forensec) (annexe 1). **A terme, une répartition différente des divers stages entre les deux années pourrait être envisagée.** »

CH ajoute que c'est un élément d'information important car l'IUFE n'en connaît pas les conséquences.

Le rapport du Groupe de travail remis le 3 décembre 2014 à la Cheffe du Département n'est pas public, et personne d'autre que les membres de ce Groupe de travail n'en connaît la teneur.

Walter Loosli (WL) posera la question à Madame Marchesini afin de savoir si ce rapport doit rester confidentiel ou non. Une demande est formulée et donc attendue sur ce sujet.

3. Consignes données aux étudiants pour leurs dossiers de candidatures

Sera annexée à ce PV la lettre du 17 décembre 2014 de la Cheffe du Département.

Les Associations professionnelles demandent que cette lettre soit annexée à ce PV ou transmise d'une autre façon, mais il est indispensable de pouvoir en disposer.

WL lit cette lettre à l'ensemble des membres du Compro. Il précise que c'est un document essentiel pour la préparation de la prochaine rentrée académique 2015-2016, et ainsi en anticiper l'organisation.



WL fait un rappel des tenants et aboutissants du Groupe de travail « Gestion du flux des étudiants », le travail effectué par ce dernier en 2012-2013. WL résume ce qui a été décidé à l'issue du rapport rendu en novembre 2013.

- Sélection à l'entrée de la formation CCDIDA-MASE.
- Variation possible du nombre d'heures pour le stage en responsabilité.
- Non-ouverture de certaines disciplines enseignées au PO.
- Mesure conjoncturelle : non-ouverture de disciplines enseignées aussi au CO.
- Définition anticipée du nombre de places de stages : principes et procédure permettant de définir de manière anticipée le nombre de places de stages pour chaque discipline
- Nouveau mode de sélection des candidats
- Mesures transitoires

Il souligne les éléments intangibles lui permettant, à ce jour, avec les informations dont il dispose, et en l'absence de décision ferme et définitive de la Cheffe du département, d'anticiper cette prochaine rentrée.

En voici les principaux éléments/axes :

Procédures d'inscription - MASE

Les Etudiants en formation 1ère année CCDIDA en 2014-2015 pour les disciplines Allemand, Anglais, Français, Mathématiques et Physique, disposeront d'une place de stage afin de finaliser leur formation en 2015-2016.

Nbre de places de stages

Allemand	16
Anglais	16
Français	25
Mathématiques	20
Physique	7

Laura Weiss demande de vérifier si c'est bien 7 ou 9 places en physique

Selon validation des principes issus du groupe de travail « flux des étudiants », le nombre de places de stages avait été défini lors de la séance du 5 mars 2014, soit avant leur entrée en formation proprement dite. Les actuels étudiants (CCDIDA 2014-2015) en formation en 1ère année seront donc inscrits par nos soins en suite de parcours. Ils n'ont pas à entrer dans un processus de sélection, celui-ci ayant été effectué au printemps 2014.

WL précise qu'il a également fait une projection des candidats à la MASE afin d'anticiper au mieux cette rentrée. Il présente les différents chiffres.

Projection candidats MASE - rentrée 2015-2016							
Inscriptions	Inscriptions en ligne 15 mars 2014	Entrées effectuées en 2014	NB d'étudiants en MASE en 2014-2015	Candidats non retenus	CCDIDA en 2014-2015	Hautes écoles	Candidats à la MASE pour 2015
Allemand	11	11	10	1	13	0	14
Anglais	23	23	23	0	15	0	15
Arts visuels	11	11	1	10	0	10	20
Biologie	41	41	8	33	0	0	33
Chimie	12	12	0	12	0	0	12
Economie	1	1	0	1	0	0	1
Ed. physique	19	19	8	11	4	31	46
Espagnol	1	1	0	1	0	0	1
Français	48	47	36	11	22	0	33
Géographie	17	17	6	11	0	0	11
Histoire	34	32	5	27	0	0	27
Histoire de l'art	2	2	0	2	0	0	2
Informatique	5	5	5	0	0	0	0
Italien	3	3	0	3	0	0	3
Latin	2	2	1	1	0	0	1
Mathématiques	25	24	20	4	15	0	19
Musique	7	7	0	7	0	5	12
Philosophie	3	3	1	2	0	0	2
Physique	18	18	12	6	6	0	12
Totaux	283	279	136	143	75	46	264



Au sujet de la procédure qui sera appliquée, là encore aucune décision à ce jour n'a été communiquée par Madame Emery-Torracinta.

C'est donc le système CCDIDA→MASE, qui est conservé tant qu'aucune autre décision ne sera prise. Un étudiant démarre en CCDIDA => assurance de poursuivre en MASE.

Voici les différents éléments préparés par WL afin d'anticiper au mieux la future rentrée :

Année transitoire

1. Admission au seuil des 2 années de formation
2. Admissions au CCDIDA, conditions :
 - a. Immatriculation université
 - b. 90 crédits dans la discipline – tuilage encore possible
3. Stage en accompagnement en 1^{ère} année au gymnase
4. Procédure pour l'obtention d'un stage en responsabilité en lien avec l'article 154.
5. Suppression du test de français - vérification du niveau dans le parcours de formation
6. VAE – allègement pour les étudiants au bénéfice d'une pratique attestée

Poursuite des travaux en 2015 pour préparer la rentrée 2016-2017

1. Mase1/Mase2
2. Stage en responsabilité sur 2 ans
3. Répartition équilibrée sur les 2 ans
4. Intégration d'une seconde discipline durant le parcours de formation
5. Choix des stagiaires parmi les admissibles
6. Maintien des conditions VAE
7. Suppression du test de français

Procédures d'inscription – MASE hypothèse de travail au 19 janvier 2015

- Etudiants actuellement en formation (CCDIDA 2014-2015). Ils reçoivent un message de confirmation qu'ils sont bien inscrits en suite de parcours. Pas d'inscription en ligne ni, ils ne doivent pas nous remettre un dossier de postulation. Les places de stages seront mises à la disposition des étudiants selon engagement du DIP.
- Etudiants ayant obtenu un CCDIDA avant 2014 – Toutes les disciplines
Tous les étudiants de toutes les disciplines qui ont obtenu un CCDIDA (2009-2010-2011-2012-2013-2014) et qui auront effectué les démarches d'inscription pour une formation MASE suivront la procédure de sélection en vue d'un placement en stage en fonction des places mises à disposition pour la rentrée 2015-2016.

Dans ce 2^{ème} cas, l'étudiant doit impérativement suivre à la lettre la procédure clairement explicitée sur le site de l'Institut, à savoir : s'inscrire en ligne, envoyer son dossier d'inscription et vérifier les démarches pour sa ré-immatriculation.

CH tient à rappeler que depuis une année le COMPRO n'a été consulté sur rien.

WL confirme qu'il y aura des CSD2 dans le cadre de cette prochaine rentrée académique, mais qu'il semble de plus en plus probable que l'Institut se dirige vers la suppression du CCDIDA, selon la volonté émise dans sa lettre du 17 décembre 2014 par la Cheffe du département.



Il ajoute qu'il est possible d'imaginer la pondération des éléments qui seront retenus pour le processus de sélection pour les MASE.

Pondération proposée par le Groupe de travail dans son rapport du 3 décembre 2014 :

Entretien 30%

Français oral 10% évalué dans le cadre de l'entretien

Dossier académique 20%

Expériences dans le domaine éducatif 20%

Recommandation des directions 20%

WL demande que les différents documents utilisés dans le cadre de la procédure d'admission 2014-2015 soient retravaillés afin d'être intégrés dans le document de communication destiné aux directions des établissements scolaires. Il est important afin d'éviter que le reproche de manque de transparence dans les procédures correspondant aux inscriptions des étudiants ne soit formulé une nouvelle fois, que tous les éléments soient communiqués en toute transparence. Les documents seront transmis au président du COMPRO afin qu'une relecture attentive soit effectuée et que ces documents soient modifiés si nécessaire par les membres du Compro, afin qu'à fin janvier 2015, lorsque la Conseillère d'Etat aura fait part de ses décisions et volontés définitives, les informations sur le sujet puissent être communiquées aux étudiants et aux directions des établissements.

Une sous-commission du Compro composée d'Andréas Müller, Charles Heimberg et Jean-Paul Derouette (Claire Forel indique qu'elle n'en fera pas partie) va donc se réunir le plus rapidement possible afin de consulter ces documents. Marco Solari et Simon Toulou seront également sollicités à ce sujet.

Différents échanges, portant sur la grille d'évaluation et le classement qui sera opéré, ont lieu.

A ce sujet, une demande de l'association des étudiants est formulée : il faut absolument qu'à l'avenir l'ordre annoncé, avec les critères utilisés, soit identique durant toute la durée du processus de sélection. Aucune interférence de l'extérieur ne peut être tolérée. Et les informations communiquées à ce sujet sur le site de l'institut doivent être scrupuleusement respectées.

CH et Andreas Müller rappellent le mécontentement des collègues au sujet des places de stages retirées au profit de suppléances ;

La qualité d'élaboration des critères qui ont été utilisés doit être conservée demandent les Associations professionnelles.

3. Programme de travail pour le semestre de printemps 2015

Au regard du nombre d'incertitudes à ce jour quant au futur système de formation de l'IUFE, le programme de travail pour le semestre de printemps 2015 est en suspens.

4. divers

Andréas Müller relève le degré d'implication des FT qui se doit d'être amélioré : il est indispensable que les FT aient accès au réseau CHAMILO (réseau de l'Université).



Il est demandé une inscription automatique (ainsi qu'une inscription automatique aux moyens de recherche).

WL va se renseigner à ce sujet.

Raphaël Fornallaz relève le problème avec les stages.

1. Evaluation des rapports de visites par les CE et FT : les Associations professionnelles dénoncent « L'année passée des étudiants en MASE ont vu leur année non validée à cause d'un échec dans le stage d'accompagnement dans l'autre ordre d'enseignement, parfois dans des conditions inadmissibles. Ce sujet a déjà été porté à la connaissance de l'IUFE et certains membres de la direction ont justement admis qu'il y avait eu un manque, et que normalement, pour valider ce module, il faut impérativement que des visites soient faites, au moins par le FT. Or, un étudiant a pris contact avec Raphaël Fornallaz pour lui annoncer que la Commission de recours avait rendu un préavis négatif à sa demande alors qu'il se trouve exactement dans cette situation (année refusée, pas de visite du FT ni du CE, seul l'EDAC a évalué le travail !). Il doit maintenant faire un rattrapage » Les AP aimeraient donc clarifier ce point.

En séance, les AP relèvent et dénoncent le fait que les rapports ne sont pas suffisamment clairs. L'IUFE doit faire en sorte que les choses soient précises et clairement mentionnées à l'issue de chaque visite. Il est indispensable que cela soit rectifié au plus vite, car il n'est pas acceptable qu'un étudiant soit informé subitement, lors de la dernière visite seulement, que le stage ne donne pas satisfaction.

Il est répondu par Claire Forel que les rapports de tripartites, plus complets et plus précis, sont demandés ainsi que des compléments lorsque dans un rapport il apparaît que le stage ne se passe pas bien, alors qu'auparavant aucun élément négatif n'avait été relevé.

Elle ajoute qu'à l'avenir les pratiques vont changer car une matinée d'information au sujet des oppositions (la Commission des oppositions : procédure, fonctionnement, cas précis...) a été dispensée le 4 décembre 2014 à l'ensemble du corps enseignant IUFE, FT, PAT etc...

Pour rappel, hors séance :

A cette séance du 4 décembre 2014 des informations ont été communiquées sur les différents règlements auxquels l'IUFE est soumis et doit se conformer. L'examen de cas concrets, qui vont de l'échec à un examen, à celui au stage en responsabilité ou en accompagnement a été effectué. Ainsi, il a été possible de clairement communiquer l'attitude à observer et à adopter lorsque l'institut est sollicité par les étudiants pour donner certaines informations sur des procédures en cours, etc.

Le but de cette demi-journée fut de montrer où étaient les problèmes potentiels et de donner à chacun-e les outils et connaissances nécessaires pour savoir comment réagir.

Tout le monde est à présent conscient de ses devoirs et obligations, des tenants et aboutissants et de l'importance de la qualité/précision, entre autres, des rapports de visites à rédiger.



2. Les AP souhaitent faire un retour sur les pratiques de sélection en biologie en début d'année académique (dès juillet 2014). Problème avec le classement des étudiants. Est-ce que l'IUFE a fait la transparence sur ce point ? Comment est-il possible qu'un étudiant puisse être propulsé dans le classement de la 13^{ème} place au peloton de tête ? Dans quelles conditions cela s'est-il passé ?

Pour les associations professionnelles il y a surtout un souci de transparence qui doit être la règle et cette question est encore trop opaque et nuit à l'image de l'IUFE. Qu'en est-il des oppositions sur ce dossier ?

WL rappelle que le classement de Biologie s'est trouvé au final modifié sur demande du DIP. Il s'agit d'un cas particulier relatif à un enseignement bilingue. Ce n'était pas une malveillance volontaire de l'institut.

Les Associations professionnelles relèvent que le bilinguisme n'est pas un critère de sélection retenu à ce jour par l'IUFE.

Jean-Paul Derouette demande ce qu'il advient du recours formulé par Madame Sandra Simoes. Il lui est répondu que l'intéressée va prochainement recevoir une décision de la Direction à ce sujet.

La séance est levée à 19h10.